

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RECOMMANDATIONS SUR LES SCIENCES DE LA VIE À MONTRÉAL

La commission remercie Montréal *InVivo* pour sa présentation de la grappe des sciences de la vie, ainsi que la firme SECOR pour la présentation de son rapport *Montréal, Technopole de la santé*. Elle remercie également ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique de consultation et des séances de travail de la commission.

Il est à noter que, dans les considérants et recommandations qui suivent, *Montréal* désigne l'Agglomération, c'est-à-dire la Ville de Montréal et les villes liées, sauf indication contraire.

CONSIDÉRANT que l'implantation imminente des Centres hospitaliers universitaires (CHU) sur le territoire de la Ville de Montréal et le développement des sciences de la vie constituent un enjeu majeur pour la région métropolitaine et pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT la dynamique engendrée par les investissements sans précédent consacrés à l'implantation et à l'agrandissement des trois CHU : le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, le Centre universitaire de santé de l'Université McGill et le Centre hospitalier universitaire de Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels des CHU sur le développement économique, mis en évidence dans l'étude SECOR *Montréal, Technopole de la santé*, et leur effet de levier sur le secteur des sciences de la vie;

CONSIDÉRANT que ce *momentum* offre une occasion unique de renforcer les équipes de recherche interne des CHU, de rapprocher les soins et la recherche, d'accroître les projets de recherche d'envergure et d'intéresser le secteur privé à la recherche publique;

CONSIDÉRANT que l'étude *Montréal, Technopole de la santé* a démontré le potentiel des CHU en tant que projets structurants pour la grappe des sciences de la vie et pour l'économie de Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance de la grappe des sciences de la vie comme moteur de développement économique à valeur stratégique et son potentiel de création de richesse;

CONSIDÉRANT le développement historique des sciences de la vie sur l'île de Montréal autour de cinq pôles distincts sur le territoire et considérant la diversité et la complémentarité de ces pôles;

CONSIDÉRANT l'importance d'attirer des entreprises et une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine des sciences de la vie, particulièrement au moment d'implanter les CHU;

CONSIDÉRANT l'importance de développer des technologies commercialement viables;

CONSIDÉRANT que Montréal *InVivo*, la grappe des sciences de la vie, a pour mandat de mobiliser l'industrie, stimuler la concertation entre les acteurs, promouvoir les atouts de Montréal sur le plan international pour le développement de la grappe, développer et réaliser un plan d'action pour soutenir le développement de ce secteur;

CONSIDÉRANT le rôle que Montréal a à jouer dans la mise en valeur des atouts que possède la grappe;

CONSIDÉRANT le rôle que Montréal a à jouer pour créer un environnement propice au développement de la grappe;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RECOMMANDE :

Recommandation générale

R-1

Que Montréal appuie les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport SECOR : *Montréal, Technopole de la santé* qui se lisent comme suit :

- *Informar et sensibiliser les fournisseurs québécois aux besoins à venir des CHU et à leurs processus d'acquisition;*
- *Accélérer les certifications pour éviter la non-considération de certains produits locaux pouvant répondre aux besoins des CHU;*
- *Accroître la fluidité entre la recherche et les soins;*
- *Encourager les liens entre disciplines;*
- *Capitaliser sur les secteurs forts et développer des axes d'excellence;*
- *Bonifier le financement de la maturation des technologies dans le domaine des sciences de la vie;*
- *Mettre en place des mesures permettant un meilleur encadrement de la maturation et de la valorisation;*
- *Simplifier le processus d'approbation des essais cliniques;*
- *Se doter d'une meilleure logistique de réalisation des essais cliniques;*

- *Rapprocher les milieux industriels de la recherche réalisée;*
- *Capitaliser davantage sur la présence des plates-formes techniques;*
- *Utiliser davantage la fonction évaluation des technologies pour faciliter le développement et la démonstration des nouvelles technologies médicales issues du Québec;*
- *Maintenir et développer les efforts reliés à la collaboration entre les différents acteurs du domaine des sciences de la vie;*
- *S'assurer que la Ville de Montréal arrime ses actions et soit proactive.*

Centres hospitaliers universitaires et recherche

R-2

Que les CHU favorisent une planification fonctionnelle et technique qui intègre les différentes composantes de leur mission – soins, recherche, enseignement, évaluation des technologies et des modes d'intervention – pour créer les conditions idéales à l'interdisciplinarité et pour permettre de développer les produits sur place jusqu'au stade de la commercialisation;

R-3

Que les CHU et les institutions de recherche, d'enseignement et de financement public encouragent l'interdisciplinarité et la coopération par des mesures concrètes et des exigences formelles, dans le but de bonifier la contribution de la recherche au développement de technologies concurrentielles;

R-4

Que les instituts de recherche, d'enseignement et de financement public reconnaissent et encouragent la contribution des disciplines psycho-sociales et autres disciplines telles que l'ergonomie et le génie, dans le développement des sciences de la vie, afin de valoriser toute la chaîne de la propriété intellectuelle;

R-5

Que le secteur de la santé adopte des pratiques qui fassent une plus grande place aux innovations technologiques développées au Québec afin de créer un véritable marché, vecteur de croissance pour les entreprises et un tremplin vers les marchés étrangers;

R-6

Que des moyens d'action et des projets concrets soient mis en œuvre pour favoriser l'accueil, l'intégration et la reconnaissance des acquis des travailleurs étrangers dans le secteur des sciences de la vie;

Pôles et créneaux d'excellence

R-7

Que Montréal appuie le développement des cinq pôles (pôle de l'Est, pôle du Centre, pôle Côte-des-Neiges, pôle IRB/Saint-Laurent, pôle du Campus Macdonald et du corridor de l'Ouest) en sciences de la vie présents sur son territoire, en misant sur leurs forces respectives et leur complémentarité;

R-8

Que Montréal encourage la collaboration et le transfert de connaissances et d'expertises entre les pôles afin de maximiser les synergies et les retombées économiques, notamment dans les domaines de l'immobilier, du financement et de la recherche relative à la mise au point de produits et services;

R-9

Que chacun des pôles existants ou en émergence cible précisément ses créneaux d'excellence afin de les mettre en valeur et d'y attirer des investissements;

Grappe des sciences de la vie (Montréal InVivo)

R-10

Que Montréal *InVivo* poursuive et intensifie ses efforts de promotion pour accroître le rayonnement et la reconnaissance internationale de la grappe des sciences de la vie et qu'il fasse valoir les atouts qu'offre Montréal pour le développement de la grappe, notamment son bassin de main-d'œuvre qui contribue à faire de Montréal une ville de savoir et d'innovation;

R-11

Que Montréal *InVivo* intensifie ses efforts de mobilisation et de concertation entre les acteurs de l'industrie et les partenaires de la grappe;

R-12

Que Montréal *InVivo* crée un centre de veille stratégique et d'information destiné à soutenir l'industrie et les acteurs du développement économique – organismes, associations, pôles etc. – dans leurs projets et leurs missions;

R-13

Que Montréal *InVivo* appuie formellement auprès des bailleurs de fonds les projets originaux et novateurs pouvant émerger et apporter une valeur ajoutée aux sciences de la vie;

Financement

R-14

Que l'ensemble des acteurs du développement économique, du gouvernement et de l'industrie évaluent les pratiques actuelles en matière d'incitatifs fiscaux ou autres et que le gouvernement du Québec mette en place une offre harmonisée d'incitatifs sur une base régionale pour attirer les entreprises nationales et internationales;

R-15

Que l'ensemble des acteurs métropolitains coordonnent leur action pour convaincre les gouvernements fédéral et provincial de la nécessité de se doter d'outils financiers efficaces visant à assurer à Montréal une offre d'incitatifs compétitifs face à la concurrence des villes et des états américains, conformément à la stratégie de développement économique *Réussir @ Montréal*;

R-16

Que les bailleurs de fonds qui contribuent au financement de la recherche tiennent compte de critères d'évaluation autres que le nombre de publications et qu'ils valorisent la multidisciplinarité des équipes;

R-17

Que soient mises en place des règles visant à préserver l'éthique et l'indépendance de la recherche publique dans ses collaborations avec le privé, dans un contexte où l'apport du financement privé représente une voie d'avenir;

R-18

Que soit bonifié le financement public attribué à l'étape de la maturation des technologies lors de leur transition vers le capital de risque et qu'un soutien accru soit mis en place par un service dédié au transfert technologique, dans le but de mettre en place des mesures assurant une meilleure valorisation des technologies;

R-19

Que les associations industrielles, les groupes de recherche et les responsables gouvernementaux de la recherche mettent en place des outils qui permettent aux sociétés de capital de risque d'avoir accès à une information pertinente sur les domaines de recherche et leur intérêt commercial, de même que sur les technologies en cours de maturation;

Développement durable et développement urbain**R-20**

Que Montréal crée les conditions favorables pour le développement des pôles par la création d'infrastructures de circulation répondant à leurs besoins et qu'on encourage le transport collectif et actif, conformément au Plan de transport;

R-21

Que, dans une perspective de développement durable et d'intégration urbaine, Montréal favorise le développement résidentiel et des infrastructures d'accueil, comme le logement étudiant, autour des CHU et des institutions de recherche;

R-22

Que l'on encourage la construction de bâtiments à valeur environnementale ajoutée;

Ville de Montréal et partenaires

R-23

Que Montréal adopte un plan d'action visant l'arrimage de ses interventions dans le but de favoriser la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport SECOR et le développement des pôles en sciences de la vie (que l'on pense aux interventions reliées à l'aménagement du territoire et l'intégration des CHU, au soutien à la mise en œuvre des projets de développement des sciences de la vie en collaboration avec les partenaires locaux et à l'appui aux partenaires gouvernementaux et autres);

R-24

Que Montréal mette tout en œuvre pour offrir un environnement propice à la réussite des chercheurs et des entreprises et un environnement d'affaires concurrentiel (qualité de services dans les zones d'emploi, soutien aux entrepreneurs, réglementation, processus décisionnels, etc.), conformément à la stratégie de développement économique *Réussir @ Montréal*;

R-25

Que la Ville de Montréal et les arrondissements concernés aient le souci de mettre en place des mécanismes qui facilitent et accélèrent les étapes à franchir pour l'implantation des CHU (consultation, zonage, infrastructures);

R-26

Que la Ville de Montréal et Montréal International travaillent en étroite collaboration pour préciser les facteurs d'attraction présents sur le territoire au niveau local de façon à orienter le travail de prospection des investissements étrangers de Montréal International, conformément à la stratégie de développement économique *Réussir @ Montréal*;

R-27

Que « Montréal, Technopole de la santé », un des grands projets qui s'inscrit dans *Imaginer réaliser Montréal 2025*, fasse l'objet d'un suivi périodique auprès de la commission au cours des prochaines années.